



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau de la citoyenneté et des élections**

Rouen, le **17 MAI 2021**

**Arrêté fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections  
régionales des 20 et 27 juin 2021**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le Code électoral, et notamment son article R. 184 ;
- Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report du renouvellement général des conseils régionaux ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 décembre 2015 nommant M. Yvan CORDIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux et des conseillers départementaux et fixant les dates de déclaration de candidature à l'élection des conseillers régionaux du lundi 10 mai au lundi 17 mai à 12h00 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-77 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA2110728C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La liste des candidats à l'élection des conseillers régionaux du 20 juin 2021, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est arrêtée, dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué le 17 mai 2021, comme suit :

- Liste « Lutte ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs »
- Liste « Normandie Terre d'Avenir »
- Liste « Pour vous, avec vous »
- Liste « Rassemblement de la gauche combative, républicaine et écologiste, conduit par Sébastien Jumel, député, soutenu par la France Insoumise, le Parti Communiste Français, le Parti Radical de Gauche, et des milliers de Normandes et Normands. La région qui prend soin, la Normandie qui nous ressemble »
- Liste La Normandie nous rassemble »
- Liste « Vivre la Normandie avec Hervé MORIN »
- Liste « Faire gagner la Normandie liste soutenue par le Rassemblement National »

La composition de chacune de ces listes est précisée en annexe du présent arrêté.

**Article 2** – Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des cinq départements de la Région Normandie et notifié aux maires des communes de la Région Normandie.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'C' followed by a horizontal line.

Yvan CORDIER